COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
ACTICALL - SITEL

LA FUSION EN QUESTIONS ?

LA CFDT Y REPOND…

Nous déplorons l'absence d'information en amont sur le régime déficitaire de la Mutuelle et Prévoyance

La Direction ne prend en charge l'augmentation probable de la cotisation, les salariés perdent du pouvoir d'achat :

RDV aux NAO 2019

- **➔ Gaz : +0.9%**
- **➔ Gazole : 24%**
- **➔ Inflation : 2.2%**

Et les salaires ???

2013 → 2016 : CICE

2018 → Baisse des cotisations patronales

Toutes les équipes CFDT répondront à vos questions. N'hésitez pas à les solliciter

Au 1er janvier les 2 entités Acticall et Sitel n'en feront plus qu'une : **SITEL**. **Cette fusion consiste en un transfert d'actifs d'une entreprise vers une autre.**
Pour des raisons juridiques et commerciales, bien qu'ACTICALL ait racheté SITEL à l'été 2015, nous serons tous « **SITELIENS** » à terme, ce qui permettra d'intégrer un groupe mondial représentant 75 000 salariés installés sur tous les continents… autant dire que ce ne sera pas l'épicerie du coin.

Le statut collectif des salariés des 2 entités restera inchangé, de même que les avantages individuellement acquis (13eme mois, droit à CP supplémentaire, coefficient, rémunération, …).

Comme le prévoit l'article L1224-1 nous protégeant : Lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur via une fusion, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification **subsistent** entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.
Les élus **CFDT** ont déjà commencé à œuvrer pour protéger les salariés et la **préservation d'accords d'entreprise essentiels** à l'image des Travailleurs Handicapés, Droit à la Déconnexion...qui seront maintenus en l'état, voire améliorés.

Et les autres thèmes qui structurent l'entreprise comme par exemple **l'Organisation du Travail ou bien encore divers dispositifs d'ordre social intégrant des mesures issues des NAO** (CESU préfinancés, IKV, Titres-restaurant), l'Égalité professionnelle F/H, l'Intéressement ou le Plan d'Epargne Entreprise, seront négociés, à compter de janvier 2019, voire après puisque la période de survivance des accords ACTICALL est de 15 mois.

Ces discussions se feront sous fond d'élections professionnelles avec l'arrivée du CSE (suite aux réformes imposées par le gouvernement, disparition du CHSCT et des DP). **La CFDT sera comme toujours force de proposition sur tous ces sujets avec comme leitmotiv l'intérêt collectif des salariés de la nouvelle entité.**

La Direction veut avancer vite, presse le pas mais nous restons lucides…nous travaillons collectivement et restons plus que jamais à votre écoute.

La FUSION et son processus comporte toujours son lot de questions et d'incertitudes à l'image de la perte d'un gros Client qui met en péril l'emploi et les salariés.

Néanmoins, **inquiéter les salariés outre-mesure n'est pas un programme,** n'en déplaise à certains qui surfent sur la vague.

CFDT SITEL Retrouvez toutes les infos sur : cfdt-sitel.blogspot.com. Sur Twitter @CFDTSITELFrance. Sur FACEBOOK Cfdt Sitel France
Tél : 06 62 17 34 21 / 06 19 77 62 16

Cfdt:
COMMUNICATION CONSEIL CULTURE
ACTICALL - SITEL

Mutuelle : un choix à faire pour vous !

A l'été 2018, la Direction du Groupe a annoncé un risque très sérieux sur le régime de « Santé et Prévoyance » existants, avantageux pour les salariés du Groupe SITEL/ACTICALL.

L'assureur (GAN) a tout bonnement décidé de dénoncer le contrat qui nous lie et qui assure notre couverture. Cette procédure est « classique » lorsqu'il y a déficit important et qu'ils veulent renégocier. Néanmoins, le déficit cette année est très important, notamment sur la Prévoyance.

Le rapport « Sinistre à Prime » est de l'ordre de 250% donc en résumé les cotisations salariales mutualisés ne suffisent pas à combler nos dépenses (santé ou prévoyance).
TROIS OPTIONS :

1. trouver un autre assureur à garanties équivalentes
2. renégocier au plus bas avec GAN une augmentation de cotisations en rognant ou non les garanties.
3. passer sur le régime de la Branche avec un panier de soins et une indemnisation prévoyance bien en deçà de notre régime actuel

Quels changements futurs pour les salariés ?

A compter du 1er janvier 2019, la « cotisation salarié » serait, pour un Salarié seul, en couple ou avec enfant(s) ➔ **Mutuelle FAMILLE**

+ 4 euros en janvier 2019
+ 4 euros en juillet 2019
+ 4 euros en janvier 2020

+ Une mesure sur la Prévoyance qui consiste à déclencher le système d'indemnisation (100%) sur 90 jours continus d'absence maladie uniquement.

Et la Direction dans tout cela ?

La Direction aurait pu, avec un meilleur suivi, une communication plus transparente avec les Organisations Syndicales, une amélioration des conditions d'emploi pour réduire certaines situations qui conduisent à une récurrence de l'absentéisme, minimiser l'impact d'une hausse de cotisations. Maintenant, nous nous retrouvons dans une situation délicate…

Abandonner une Mutuelle, couvrant plutôt bien les salariés, générer une perte financière importante pour ceux ayant besoin de se soigner ou soigner leur famille.

OU

Conserver une très bonne couverture sans toucher aux garanties mutuelle au regard de notre secteur avec cette augmentation de cotisation ?

Une chose est sûre, la **CFDT** déplore cette situation… La responsabilité s'impose néanmoins en donnant notre consentement sur l'accord « Santé & Prévoyance » qui sera soumis à signature d'ici quelques jours.

L'enjeu est trop important et le risque de basculer dans le Régime de la Branche sera sans retour…

Posez-nous vos questions, venez à notre rencontre.

Défendre vos intérêts, vos conditions de travail, vos acquis, vos emplois, c'est ce qui motive vos élus CFDT.

[Le saviez-vous ?]

Chaque salarié doit passer une visite médicale à lors de l'embauche puis au moins tous les deux ans

Mais quel est le rôle du médecin du travail ?

- amélioration des conditions de vie, de travail et d'hygiène dans l'entreprise
- adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail
- prévention des risques d'accident du travail
- protection des salariés contre les nuisances et l'utilisation de produits dangereux.

+ d'infos ici

http://bit.ly/1a3ucjP

Contact CFDT
Site :

CFDT SITEL Retrouvez toutes les infos sur : cfdt-sitel.blogspot.com. Sur Twitter @CFDTSITELFrance. Sur FACEBOOK Cfdt Sitel France
Tél : 06 62 17 34 21 / 06 19 77 62 16

Ne pas jeter sur la voie publique